

Rencontre littéraire

«Les Migrants : où en est-on ?»

Béatrice Vallaeys, ex-directrice adjointe de Libération, et éditrice d'un ouvrage collectif «Ce qu'ils font est juste» (Don Quichotte) en compagnie de Carole Martinez, et de l'auteur tchadien Nimrod

30/09/2017 FIG

BV : Demande d'écrire une nouvelle fiction de littérature auprès d'écrivain de la part de BV concernant les gens qui aident les migrants. On n'a pas le droit en France d'aider un migrant, de l'héberger, de le transporter ou de lui donner de l'argent. C'est la **Loi 622 du code pénal qui punit les personnes qui viennent en aide aux migrants**, à travers souvent des perquisitions musclées de leurs domiciles. C'est un délit qualifié de délit d'hospitalité ou de solidarité ! On peut prendre le cas de la vallée de la Royat à la frontière de l'Italie avec des flux migratoires venant d'Italie mais aussi le cas de Calais. Des gens qui passent en procès pour avoir aidé les migrants, il y en a tout le temps. Ce sont des résistants ! Contrairement aux passeurs, ils aident sans contrepartie tandis que le passeur se conduit mal et peut aller jusqu'à tuer.

CM : Il ne faut pas culpabiliser de ne pas pouvoir accueillir. C'est comme dire « Moi pendant la guerre j'aurais été résistant ». Il faut plutôt rendre hommage aux justes. On peut avoir peur de la route, des gens qui s'y arrêtent, on veut qu'ils aillent plus loin. Les gendarmes ne savent même pas pourquoi ils arrêtent ces personnes qui aident les migrants. On peut prendre la métaphore d'un monde-bocal, où on serait tous dans la même eau et où il est difficile de maintenir la misère à distance car l'eau mélange tout !

Lecture de « Au bord de la route » tiré du recueil *Ce qu'ils font est juste* par CM.

BV : Se préoccuper du sort des migrants relève plus du courage que de la pitié ! Puisqu'on peut se retrouver en prison comme en témoigne l'actualité. Article qui aura 80ans en 2018, ce n'est pas une loi vichyste. Quand Daladier fait cette loi c'est une ordonnance (parallèle avec l'actualité des ordonnances), elle fait écho à la fuite des juifs d'Hitler et de l'Allemagne à cause des nazis et à celle des Espagnols qui fuient Franco. Et Daladier ne voulait pas de cet afflux de migrants sur le territoire français, pourtant les gens qui voulaient aider étaient très nombreux, d'où la création de cette loi. Avant, elle n'était pas trop appliquée, mais pendant Vichy elle a été appliquée. Mais le plus marquant, c'est que c'est en 1945 que le conseil national de la résistance a fait de cette ordonnance une loi, il n'aura pas fait que des choses bien... « Arrêter de penser que la France a été une terre d'asile » dit le juriste Patrick Veil : « on en a la preuve ». L'article L 622 consiste à punir le passeur et le bénévole, pour faire voir l'étranger comme dangereux (un terroriste avec les lois d'urgence actuellement). C'est Sarkozy qui a remis au goût du jour la loi avec l'idée que les terroristes seraient des réfugiés. Sauf que les terroristes des attentats étaient belges.... Il n'y a pas de réfugiés terroristes !

BV vient d'effectuer une rencontre avec des lycéens et leur professeure de français au lycée Jules Ferry à St Dié des Vosges. Une élève a fait remarquer la contradiction entre cette loi et le devoir de non assistance à personne en danger ! La nationalité d'une personne est-elle une cause de non assistance ? On peut aussi s'interroger sur le peu d'hébergements dans des conditions dignes (cf. Calais), certaines mairies le font comme à Noirmoutier avec des jeunes migrants aidés sur le terrain par la population, mais ils ont

été envoyés ailleurs ! « Il ne faut pas qu'il y est de point de fixation », voici le mot d'ordre, comme était celui de Daladier, président du conseil en 1940. Son conseiller Moko, qui a inspiré la loi, est passé par le comité d'épuration et a même eu le statut de résistant. Moko était un nazi comme l'a dit le juriste Patrick Veil souligne Nimrod.

Nimrod, auteur tchadien en exil : quand on est étranger, on reste en position de spectateur, on nous implique rarement dans le débat de la crise des réfugiés. Mais les migrants n'ont pas vocation à être à Calais, pour faire écho aux politiques qui disent que les étrangers n'ont pas vocation à être chez nous. Depuis la Guerre du Golfe, il faut maintenant que ces gens ne puissent même pas vivre chez eux, car on les bombarde, on ne leur laisse pas leur toit, ils se retrouvent hagards, ils ne l'ont pas demandé, on ne leur laisse pas leur choix. « Je suis tchadien et je n'ai jamais fait la guerre, les kalaches ne viennent pas de chez nous ! » C'est le problème de nos démocraties. « Ceux qui n'ont jamais rêvé d'ailleurs, ni appris à mendier se retrouvent sur la route. »

Nimrod revient tous les ans au Tchad. Il dit que nous ne devons pas préjuger du courage. Il donne alors un exemple de son péirble de migrant : Il était avec des jeunes gens de 18 ans à 23 ans dans la vallée de Royat, ils ont dû exfiltrer un jeune homme qui avaient certainement du sang sur les mains pour ne pas que les habitants le lynchent. Car les migrants ne voulaient pas avoir du sang sur les mains aussi. Mais c'est une décision sur le moment, peut être que 10ans avant ou après il ne l'aurait pas exfiltré.

Le film « Welcome » (2009) avec Vincent Lindon de Philippe Lioret relate l'histoire d'un maître nageur qui va rencontrer près de Calais un jeune homme qui veut apprendre à nager pour traverser la Manche et gagner l'Angleterre. Ce maître nageur se heurte à la loi L 622.

Manuel Valls a accepté de modifier la loi à la suite des associations qui ont réagi et à la suite du film aussi, mais il n'a presque rien changé. Maintenant on a la possibilité de ne pas être puni s'il ne s'agit que de logement et de nourriture dans l'aide aux migrants. Les associations d'aide aux migrants soutiennent qu'il faut supprimer les 2 alinéas, en gardant l'interdiction des passeurs, c'était la moindre des choses dans un gouvernement de gauche.

La Jungle de Calais fut évacuée récemment mais elle se réinstalle. Pour le cas d'actualité de Cédric Hérou : Il a aidé les migrants à aller à la préfecture, et a réalisé ses démarches dans un bénéfice personnel de publicité selon les juges. Il devait donc démontrer que ce n'était pas un acte intéressé. En France, il y a obligation jusqu'à 16ans dans l'éducation nationale de scolariser les enfants d'où qu'ils viennent s'ils résident sur le territoire français. Il faut généraliser les dispositifs pour les élèves allophones.

Le musée de l'histoire de l'immigration, dont Benjamin Stora est président, présentait un thème cette année : « Welcome », un thème donc qui s'opposait à la vision de l'Etat, mais il prend des risques. On devrait tous aller au commissariat du coin et dire « j'héberge un étranger », on serait des délinquants solidaires !

Pour faire bouger les choses sur cette loi une personne du public présente *Change.org* en ligne ou explique qu'il faut aller voir son député pour qu'il propose un projet de loi. Aussi des mairies locales comme Gérardmer ou St Dié des Vosges (120 personnes, famille essentiellement + cours de français, souvent Arméniens qui disent « j'enlève ton mal, je le prends avec moi » quand ils disent au revoir) ou

Colmar, donc quel que soit leur parti politique majoritaire, ont pris la responsabilité à l'aide d'associations de cet accueil par l'hébergement et la restauration. Par ailleurs l'association « Asile Accueil » témoigne qu'elle travaille dans une commune qui a refusé d'accueillir, elle, les migrants car considérés comme des violeurs.

On ne peut pas étudier l'économie, la politique et la géographie séparément pour Nimrod pour conclure le débat commençant à s'orienter sur les migrants économiques s'opposant aux réfugiés politiques/écologiques !

Compte-rendu réalisé par Pauline ELIOT, enseignante au Lycée Jean de Pange à Sarreguemines, pour la communauté des Clionautes

